

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 27 (1980)
Heft: 6

Artikel: La Suisse à l'abri... vue de l'étranger
Autor: Duplouich, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-366834>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Assemblée générale annuelle des chefs locaux neuchâtelois

(Voir aussi «Pêle-mêle romand» sous Neuchâtel)

De notre correspondant:

C'est à l'aula du collège des Tertres, à Marin, que s'est tenue dernièrement l'assemblée générale des chefs locaux de la protection civile du canton qui réunissait près de 70 invités et participants. Après les souhaits de bienvenue adressés par le président, M. André Furrer, chef local à Marin, la partie administrative fut rondement menée. Dans son rapport de gestion, le président retraça l'activité de l'année dernière et signala que tous les cours se sont déroulés comme prévu. Il remercia plus spécialement le chef cantonal et ses collaborateurs pour le travail qu'ils fournissent ainsi que les membres du comité pour leur collaboration dévouée.

M. J.-P. Fasnacht, secrétaire-trésorier, présenta le rapport des comptes qui bouclent avec un bénéfice de 732 fr. 25. Au nom des vérificateurs, M. J.-P. Berthoud informa l'assemblée de la bonne tenue des comptes et proposa d'en donner décharge au trésorier avec remerciements. Ces trois rapports furent approuvés à l'unanimité. Au chapitre des mutations des communes membres, M. Fasnacht se plut

à relever que sur 33 nouvelles communes astreintes à la protection civile, 21 ont demandé leur admission à l'association dont l'adhésion fut ratifiée par l'assemblée.

Quelques modifications furent apportées aux statuts, en particulier concernant le nombre des membres du comité qui a été porté de cinq à neuf. Sur intervention de M. Habersaat, il sera également fait mention dans les statuts de la possibilité pour les adjoints des chefs locaux de faire partie de l'association.

Au moment de la nomination du comité, M. A. Furrer annonça la démission de M. J.-P. Fasnacht, secrétaire-trésorier, qui après neuf ans de charges doit y renoncer pour raison de santé. Conséquence de la modification des statuts, de nouveaux membres suivants sont nommés au comité. Il s'agit de MM. J. Guinand (La Chaux-de-Fonds), Roger Guenod (Fontainemelon), Georges Sieber (La Sagne), J.-Bl. Leuba (Couvét) et M. Ruffieux (Savagnier). Ainsi chaque district sera représenté. Quant aux vérificateurs de comptes, ils sont désignés comme suit: MM. J.-P. Berthoud et R. Bays, alors

que M. Francis Siegrist sera suppléant.

Après que la cotisation eut été maintenue à 40 francs par membre, le chef cantonal, M. Laubscher, renseigna l'assemblée sur les informations reçues lors des deux derniers cours fédéraux de l'année dernière. L'importance du choix d'un responsable local, un aide-mémoire pour la population et l'exercice de défense générale de novembre 1980 retiendront particulièrement l'attention. Quant à une nouvelle réduction des subventions fédérales sur les installations de protection civile, il faudra encore attendre une décision des Chambres pour en savoir plus. Toutefois, en raison de la situation financière difficile de la Confédération, on devrait s'y attendre à plus ou moins brève échéance.

En fin d'assemblée, de nombreux invités s'exprimèrent et apportèrent le salut de leurs associations. Par acclamation, M. J.-P. Fasnacht a été nommé membre d'honneur en signe de reconnaissance pour le travail effectué durant près de dix ans au comité alors que MM. Willy Ray (Peseux) et Fernand Martin (Neuchâtel) étaient nommés membre honoraires.

Au terme de la partie administrative, la parole a été donnée à M. Charles Zehr, de l'Office fédéral, qui a fait un exposé sur la coordination des transmissions dans le cadre de la défense générale. La matinée se termina par le salut de l'autorité communale exprimé par la voix de son président, M. P.-A. Graber, qui invita ensuite l'assemblée à prendre l'apéritif. RF

Feuille d'avis de Neuchâtel

La Suisse à l'abri... vue de l'étranger

Fribourg... Qui soupçonnerait sous la cité paisible et accueillante, un foisonnement de forteresses souterraines, véritables casernes d'Ali Baba de la défense passive, capables d'accueillir 33 000 des 40 000 personnes durant plusieurs semaines, en cas de danger atomique?

Dans un quartier neuf, à l'ouest de la ville haute, un lotissement presse ses maisons autour de l'église Sainte-Thérèse. Sous l'église, en guise de catacombes, le PC en béton armé du chef

de secteur de la protection civile! A deux pas, l'école du Jura dresse son imposante silhouette au milieu des arbres et des espaces verts. Signe particulier: une voie d'accès latérale de dimension inhabituelle conduit à l'entrée d'un souterrain pouvant recevoir 700 personnes, sur trois niveaux d'habitation. «C'est par là qu'arriveront les résidents du quartier dans l'éventualité d'une menace nucléaire», me dit M. Gabriel Bise, directeur adjoint de l'Office fédéral de

la protection civile. «Ils se placeront alors sous la responsabilité d'un chef d'abri, qui décidera de leur orientation. C'est là également que seront transportés les blessés, vers le poste sanitaire de secours doté de 128 lits.»

Détail piquant: en attendant l'utilisation hypothétique de cet abri, c'est l'Association des auberges de jeunesse qui l'occupe, au profit de l'Office du tourisme de la ville...

Après avoir franchi une porte blindée, dont les deux battants pèsent chacun trois tonnes, on pénètre à l'intérieur d'un univers impressionnant, accablé de silence, composé d'une multitude de salles, chacune ayant une fonction précise: ici, un local muni de douches pour une centaine de personnes; là une buanderie; plus loin, une cuisine ultramoderne, avec le réfectoire tout proche. Voici encore une série de dortoirs clos équipés de lits gigognes. Un

peu à l'écart, au troisième sous-sol, le standard téléphonique en état de fonctionner, la salle de transmission radio. A côté, le bloc opératoire prêt à être utilisé.

Il ne manque pas une épingle de sûreté ni une bande de gaze stérile. Une citerne contenant 250 000 litres d'eau a été construite sous l'abri. Elle devrait suffire à «tenir» trois semaines. L'établissement possède bien sûr un groupe électrogène qui fournit l'électricité et permet de régénérer l'air, avec sa réserve protégée de 12 000 litres de mazout, lui permettant de fonctionner trois mois. Paré pour la grande aventure anaérobie.

Des néons, reflétés par la peinture immaculée des murs, diffusent une lumière douce. On oublie vite le béton et l'austérité des lieux, car tout a été conçu pour rassurer: le choix de couleurs claires, l'agencement des pièces et leur aménagement – mobilier en bois, cuisines sophistiquées, etc. En un mot, c'est une succession de domiciles à dimensions humaines. Rien à voir avec le tunnel du Sonnenberg, près de Lucerne, qui lui peut héberger 21 000 personnes. Ici, comme dans la plupart des abris publics, on prendra garde à «préservé les communautés

naturelles» en maintenant la cellule familiale.

En outre, la Suisse se prépare à produire industriellement des «pastilles de survie». Absorbées avec un peu d'eau, ces pastilles fourniront les calories indispensables. Elles évitent de stocker d'énormes quantités de denrées alimentaires, plus ou moins périssables.

La Confédération helvétique étant un pays neutre, on peut s'interroger sur la nécessité d'un tel luxe d'équipements de survie. Pour M. Gabriel Bise, la réponse est simple:

«Les frontières politiques ne sont pas un rempart contre les effets de la radio-activité, qu'ils soient voulus – en cas de guerre – ou involontaires – en cas d'accident, par exemple, d'une usine nucléaire. Compte tenu de l'étroitesse de notre territoire, l'évacuation de la population ne peut pas être envisagée comme une solution sérieuse. Restent donc les abris souterrains.»

Résultat: la Suisse dispose aujourd'hui de 193 260 abris, offrant 6 285 000 de «places protégées», qui font l'admiration des délégations officielles américaines, chinoises et russes venues les visiter à tour de rôle.

3,5 milliards de francs suisses ont été investis dans les constructions d'abris qui constituent l'infrastructure de la protection civile, ainsi que dans les acquisitions de matériel. La Suisse possède 1000 centrales protégées et plus de 72 000 places pour les patients. Enfin, la protection civile a absorbé, en 1978, 1,22 % du budget total de la Confédération helvétique.

J. Duplouich (Le Figaro, Paris)

KRÜGER

protège
abris anti-aériens
et de protection civile
contre l'humidité

Krüger+Co. 9113 Degersheim

En cas d'urgence: Téléphone 071 54 15 44 et

3117 Kiesen BE Tél. 031 98 16 12
1052 Le Mont-sur-Lausanne Tél. 021 32 92 90



MOTOROLA

Communication parfaite
n'importe où
et n'importe quand

La technique de communication MOTOROLA éprouvée dans la navigation spatiale est parfaitement adaptée aux besoins des autorités, de l'industrie, du commerce et des services publics de Suisse – elle permet d'épargner du temps et des nerfs.

Pour chaque cas d'application: D'une personne à l'autre, d'une maison à l'autre, de l'auto à la maison et les mille autres situations où il faut pouvoir contacter quelqu'un rapidement et sûrement: MOTOROLA fournit l'émetteur-récepteur idéal. Renseignez-vous sans engagement auprès de nos spécialistes de systèmes.

MOTOROLA (Suisse) SA

Division télécommunications
Herostrasse 9
8048 Zurich-Altstetten
Téléphone 01/62 90 90
Télex 57600-mocom

Succursale de Berne
Oberdorfstrasse 37
3053 Münchenbuchsee
Téléphone 031/86 22 23
Télex 33603-motor

Succursale de Lausanne
Diamantines Y
1111 Tolochenaz
Téléphone 021/71 77 55